Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2020-58** **28/01/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 11/05/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : cycle de formation des enseignants-chercheurs des établissements publics de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

Destinataires d'exécution
Etablissements public d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

Résumé : cette note de service indique le contenu des sessions du cycle de formation mis en place pour les enseignants-chercheurs, les modalités d'inscription, les dates et lieux de sessions.

Cette note présente le dispositif de formation continue qui est proposé aux enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Cette formation, qui a pour objectif notamment de faire acquérir aux intéressés des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice de leurs missions d'enseignement, est un outil au service de la communauté de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage. Elle doit être connue de tous les acteurs de cette communauté : non seulement les enseignants mais aussi les différents responsables au sein des établissements, ainsi que la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (CNECA).

Elle fait l'objet d'une évaluation, d'une part, par les participants à l'issue de la tenue de chacun des modules qu'elle comprend, d'autre part, au niveau national par les responsables du dispositif.

Cette formation doit être considérée comme incontournable par l'établissement employeur.

I. Public

Le cycle de formation est proposé aux enseignants-chercheurs titulaires et dans la limite des places disponibles après inscription des enseignants chercheurs titulaires, aux contractuels chargés d'enseignement (État ou établissement), des établissements publics du ministère chargé de l'agriculture, n'ayant pas suivi ce cycle.

Les directeurs d'établissements jouent un rôle moteur pour le suivi de cette formation :

- en assurant une large diffusion de la présente note dans leur établissement (auprès des personnels concernés, des instances où ceux-ci sont représentés ainsi que des responsables de département) ;
- en facilitant l'adaptation des emplois du temps des stagiaires afin de leur permettre de suivre la totalité de la formation comme ils sont tenus de s'y engager au moment de l'inscription et en allouant les ressources nécessaires.

La formation initiale des enseignants-chercheurs doit être envisagée en relation avec les autres modalités de développement de la qualité « pédagogique » des formations, aussi bien au sein de chaque établissement, qu'au sein du réseau des établissements. Les enseignants-chercheurs seront donc encouragés à participer aux autres formations, rencontres, journées et colloques organisés par les établissements ou leurs partenaires.

Les directeurs d'établissement encourageront les différents personnels des établissements à associer les jeunes enseignants-chercheurs à ces initiatives et à leur apporter un soutien actif, conseil et aide matérielle.

II. Objectifs généraux

Les référentiels actuels concernant la pédagogie dans l'enseignement supérieur s'organisent autour des principes-clés suivants :

- centrer l'apprentissage sur l'étudiant : quelles compétences doit-il-développer ?
- assurer la cohérence (alignement) entre objectifs d'apprentissage, évaluation et méthodes pédagogiques ;

- développer des méthodes de pédagogie active afin de favoriser la motivation des étudiants ainsi que l'acquisition des compétences visées ;
- connaître son environnement professionnel.

Pour simplifier la présentation, les compétences pédagogiques à développer par les enseignants sont listées ci-dessous sous trois vocables : « analyser », « évaluer », « enseigner ». Le numérique sera pensé de manière transversale à ces trois entrées : comme levier d'action et d'évolution des pratiques pédagogiques et comme espace d'apprentissage. Les trois premiers modules de la formation étant ancrés sur les analyses de pratiques actuelles des enseignants, le programme global pourra être organisé différemment.

Par ailleurs, la formation a également pour objectif d'assurer que les enseignants-chercheurs disposent des clés de compréhension de leur environnement institutionnel, des politiques publiques ainsi que de leurs droits et leurs devoirs et de la gestion de leur carrière.

« ANALYSER »

a) Connaître et comprendre les publics, leurs caractéristiques et leurs stratégies et comportements vis-à-vis de l'apprentissage

- connaître les publics, leurs caractéristiques sociologiques et psychologiques ;
- disposer des connaissances de base en psychologie cognitive sur les processus de mémorisation, de raisonnement et d'apprentissage ;
- comprendre l'engagement et la motivation des étudiants dans la formation et les apprentissages.

b) Différencier et ajuster deux processus : apprendre et enseigner

- connaître les différents courants pédagogiques et la place de l'apprenant en leur sein ;
- identifier les besoins en formation initiale et continue des professionnels à former dans sa discipline ;
- définir et hiérarchiser les objectifs d'apprentissage s'y rapportant ;
- concevoir un programme de formation ;
- adopter une méthodologie pour préparer une séquence pédagogique ;
- prévoir la stratégie pédagogique de l'équipe et les contraintes locales en fonction des compétences, des objectifs et du public visés**.**

c) Développer une approche réflexive de son métier

- actualiser son enseignement en liaison étroite avec l'évolution des connaissances et des besoins de formation ;
- réfléchir à ses postures.

d) Analyser les évolutions des systèmes d'enseignement supérieur, les cadres institutionnels et organisationnels qui composent le contexte actif du travail d'enseignant-chercheur.

« EVALUER »

a) Évaluer les apprentissages des étudiants : construire les outils d'évaluation pertinents

- identifier les critères de qualité d'une évaluation ;
- identifier les avantages et inconvénients des différents modes d'évaluation ;
- concevoir des outils d'évaluation en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.

b) Évaluer son enseignement

- identifier les principales méthodes d'évaluation des enseignements ;
- évoluer dans ses pratiques pédagogiques.

« ENSEIGNER »

a) Questionner les différentes situations professionnelles

- analyser les pratiques dans les formats institutionnels (cours en amphithéâtre, TD, TP, projets, encadrement de stage, suivi de mémoire, etc.) ;
- utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées (interactives, participatives, expositives, collaboratives, tutorées) ;
- identifier les avantages et les limites des différentes utilisations du numérique.

b) Recourir à différentes techniques et différents supports de communication pour augmenter l'efficience de l'apprentissage

- gérer sa voix et son corps ;
- réaliser des supports pédagogiques pertinents.

d) Raisonner les dispositifs pédagogiques au regard des situations professionnelles futures ou actuelles des étudiants et des stagiaires de formation continue et de leurs compétences, et pas seulement des savoirs scientifiques et académiques.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Les apports de la formation sont mobilisés dans un **projet pédagogique personnel** que l'enseignant-chercheur doit réaliser et présenter par oral lors du dernier module de la formation.
Le projet pédagogique personnel fait partie intégrante de la formation ; il est choisi sur un thème libre en accord avec les formateurs. Il permet l'application concrète des notions vues dans les trois modules précédents et la soutenance orale est l'occasion d'une discussion approfondie sur les facilités ou difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, ou les autres choix qui auraient pu être faits, etc.
Le 4ème module est constitué des soutenances orales de projets devant l'ensemble des participants à la formation, ou sous une autre forme permettant de vérifier l'acquisition des compétences visées dans la formation.

III. Organisation de la formation

- ***3.1 Répartition des stagiaires***

La formation se déroule soit à AgroParisTech, soit à Oniris sur la base du programme établi nationalement en collaboration avec l'ENSFEA et Agrosup Dijon. Les stagiaires doivent donc s'inscrire dans l'un des deux établissements sus-mentionnés et y suivre la totalité de la formation : il n'est pas possible de combiner les centres de formation.

Un minimum de 8 participants est nécessaire pour l'organisation d'un cycle, l'objectif visé étant d'une quinzaine de participants par session.

Si parmi les candidatures retenues sont enregistrées des annulations pour cas de force majeure ou désistement, les places libérées seront proposées aux éventuels candidats inscrits sur une liste complémentaire, par ordre de priorité.

- ***3.2 Procédures d'inscription***

Les candidats s'inscrivent à l'une ou l'autre des sessions de formation dispensées dans les locaux d'AgroParisTech ou dans les locaux d'Oniris. Les candidats expriment leur choix sur la demande d'inscription et la transmettent au responsable logistique correspondant.
L'enseignant chercheur transmet son dossier de demande complet, au plus tard le **lundi 11 mai 2020**.
Le dossier de demande comprend :

- Un mail de candidature à adresser avant la date de clôture des inscriptions, au responsable logistique du site demandé ;
- La fiche d'inscription (en Annexe) complétée et signée par le responsable hiérarchique ou chef de service, le responsable local de formation et l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement ;
- Un CV de deux pages maximum.

Seules les candidatures complètes et arrivées avant la date de clôture seront prises en compte. En cas de candidatures excédant le nombre de places disponibles, une priorisation des dossiers sera effectuée par l'établissement organisateur afin de favoriser la diversité des stagiaires en termes d'établissements d'origine. Selon le nombre de places restantes, il peut leur être proposé de suivre la formation dans l'autre centre.
Les établissements organisateurs confirmeront l'inscription de l'enseignant chercheur au plus tard 15 jours après la clôture des inscriptions.

Les enseignants-chercheurs s'engagent à participer aux quatre modules de la formation selon le programme défini par l'établissement. L'inscription s'entend pour la totalité du cycle de formation.

- ***3.3 L'équipe d'animation***

Une équipe met en œuvre le cahier des charges pour la formation. Elle assure la cohésion pédagogique de l'ensemble des interventions, les ancrant fortement dans le contexte d'un enseignement professionnalisant, centré sur l'acquisition des compétences.

Elle a en charge, notamment :

- de contacter les intervenants (les animateurs de l'équipe peuvent eux-mêmes être intervenants) ;
- de s'assurer de la conformité des sessions de formation au cahier des charges ;
- d'assurer un suivi personnalisé lors de la conduite des projets personnels ;
- d'organiser l'évaluation de chaque session, et de rédiger le compte-rendu de l'évaluation du cycle de formation.

Établissement support	Contact	Téléphone	Mel
AgroParis Tech	Geneviève DAVID	01 30 81 59 52	genevieve.david@agroparistech.fr
Oniris	Marc GOGNY	02 40 68 77 77	marc.gogny@oniris-nantes.fr

- ***3.4 La logistique***

La logistique est assurée par une personne dédiée sur chacun des sites :

- gestion des inscriptions et communication des listes à l'administration centrale ;
- gestion des convocations ;
- organisation du stage (lieux des stages, réservation de salles, matériel nécessaire : salles équipées d'ordinateurs, rétroprojecteurs, etc.) ;
- budget : frais de gestion de conventions, déplacements, hébergement, etc.;
- liaison avec l'administration centrale pour les remontées des évaluations qualitatives et budgétaires (compte-rendu financier).

Établissement support	Contact	Téléphone	Mel
AgroParis Tech	Siham KRAIEM	01 44 08 18 15	siham.kraiem@agroparistech.fr
Oniris	Lucile MARTIN	02 51 78 64 04	lucile.martin@oniris-nantes.fr

- ***3.5 Élaboration du programme de formation***

Le programme de formation est élaboré en concertation avec des référents pédagogiques des quatre écoles, incluant AgroSup Dijon et l'ENSFEA.

La formation donne une place privilégiée à la réalisation du projet pédagogique et à l'analyse des situations de travail vécues par les enseignants-chercheurs. A ce titre, les notions, concepts et repères abordés dans la formation sont toujours reliés aux préoccupations ou difficultés rencontrées par les enseignants dans leur quotidien de travail. Ils sont des outils pour leur permettre de mieux analyser les situations pédagogiques et pour les transformer si besoin. Cette formation donne également une place importante à l'apprentissage par expérimentation. Ainsi, lors des différentes semaines, plusieurs outils, méthodes et techniques pédagogiques (jeux pédagogiques, débat, travail de groupe, outils numériques variés, etc.) seront expérimentés par le groupe d'enseignants pour faciliter leur transfert dans la pratique réelle. Le projet pédagogique porte concrètement sur une unité d'enseignement au choix de l'enseignant – module existant à améliorer ou bien à créer.

Référents pédagogiques	Contact	Téléphone	Mel
AgroParisTech	Geneviève DAVID	01 30 81 59 52	genevieve.david@agroparistech.fr
AgroSupDijon	Anaïs LOIZON	03 80 77 28 23	anais.loizon@agrosupdijon.fr
ENSFEA	Isabelle FABRE	05 61 75 32 32	isabelle.fabre@educagri.fr
Oniris	Marc GOGNY	02 40 68 77 77	marc.gogny@oniris-nantes.fr

- ***3.6 L'attestation de formation***

La formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation, sur la base de la participation à l'ensemble des modules, incluant la présentation du projet pédagogique. Une mention de la participation à cette formation est bienvenue dans les rapports d'activité et est prise en compte par la CNECA.

IV. Calendrier du cycle de formation

A AgroParisTech, site de Paris :

Module	Dates prévisionnelles
Module 1	5 au 9 octobre 2020
Module 2	2 au 6 novembre 2020
Module 3	22 au 26 février 2021
Module 4 Projet pédagogique personnel	7 au 11 juin 2021

A Oniris :

Module	Dates prévisionnelles
Module 1	25 au 29 janvier 2021
Module 2	29 mars au 2 avril 2021
Module 3	7 au 11 juin 2021
Module 4 Projet pédagogique personnel	27 septembre au 1er octobre 2021

Concernant le projet pédagogique personnel, le thème est choisi lors du module 1 ou 2, présenté et discuté lors du module 2 ou 3 puis mené à terme et présenté par oral lors du dernier module.

V. Participation des établissements au coût de la formation

Pour une réelle implication tant des stagiaires que des établissements, il est demandé à ces derniers de participer au coût pédagogique de la formation à hauteur de **500 euros par stagiaire**, à verser au plus tard le premier jour du premier module, à l'établissement organisateur.
À noter : les frais de déplacements et d'hébergement des stagiaires sont à la charge de l'établissement d'origine des enseignants-chercheurs et non à la charge de l'établissement organisateur de la formation.

VI. Évaluation

Les stagiaires seront sollicités pour évaluer la formation sur une base individuelle. L'établissement organisateur établira à l'issue du stage un rapport sur l'organisation, la tenue, les éventuels problèmes rencontrés lors de la mise en place et le déroulement du stage. Ce rapport, accompagné des résultats de l'évaluation par les stagiaires, sera transmis à la DGER.

VII. Recommandations

Les directeurs devront s'assurer que chaque enseignant-chercheur concerné a bien reçu l'information et les encourager fortement à s'inscrire tout en prenant toutes les dispositions nécessaires pour faciliter leur participation à la formation. Ils veilleront à ce que les demandes d'inscription puissent parvenir ***avant la clôture des inscriptions*** à l'établissement organisateur. Les établissements se coordonnent sur les inscriptions afin de maximiser les 1ers choix des candidats et le remplissage des formations. Pour les enseignants-chercheurs recrutés après la date de clôture et souhaitant suivre la formation dispensée dans les locaux d'Oniris, dans la limite des places disponibles, des inscriptions plus tardives seront possibles.

Dans la demande d'inscription établie sur le modèle annexé à la présente note, dont le recto et le verso sont indissociables, la mention relative à l'obligation de suivre le cycle de formation dans son intégralité doit être signée par le candidat.

La directrice générale adjointe,
Chef de service de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Valérie BADUEL

ANNEXE
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation-
DGER

2020

Actions de formation des personnels - Demande d'inscription

Il est rappelé aux agents que la présente fiche doit être transmise au responsable hiérarchique, puis, une fois visée, au correspondant ou responsable local de formation

Cadre réservé au demandeur	
NOM : Prénom : Catégorie : Grade :	Direction : Service : Adresse administrative : Poste téléphonique : Mél :
Descriptif des fonctions exercées : Motivations de la demande : x adaptation à l'emploi □ promotion individuelle (concours) □ culture générale □ formation qualifiante (projet individuel) □ réorganisation du service □ projet de service □ autre raison (à préciser) :	Intitulé de l'action demandée : **Formation des enseignants-chercheurs cycle 2020-2021** Lieu (à classer par ordre de choix) : AgroParisTech (Choix 1 □ ; Choix 2 □) Module 1 : 5 au 9 octobre 2020 Module 2 : 2 au 6 novembre 2020 Module 3 : 22 au 26 février 2021 Module 4 : 7 au 11 juin 2021 Contact logistique : siham.kraiem@agroparistech.fr Oniris (Choix 1 □ ; Choix 2 □) Module 1 : 25 au 29 janvier 2021 Module 2 : 29 mars au 2 avril 2021 Module 3 : 7 au 11 juin 2021 Module 4 : 27 septembre au 1er octobre 2021 Contact logistique : lucile.martin@oniris-nantes.fr Ma candidature implique, en cas d'acceptation, que je suive le cycle de formation dans son intégralité Date : Signature

ATTENTION : **L'ensemble des rubriques doivent être renseignées par le demandeur**.

Cadre réservé à l'administration					
Visa du correspondant ou responsable local de la formation :					
Avis du chef de service			Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)		
□ favorable		□	défavorable	□	Favorable □
	Motifs du refus				
	□	Contraintes organisationnelles		□	
	□	Inadéquation au plan de formation du service		□	
	□	Inadéquation au plan de formation de l'agent		□	
Date :	□	Contraintes budgétaires		□	Date :
	□	Autres raisons (à préciser)		□	
Signature :					Signature :

Cadre réservé à la structure organisatrice
□ la candidature du demandeur a été retenue pour l'action demandée : □ il recevra prochainement toutes les informations nécessaires quant à son déroulement □ vous trouverez ci-joint toutes les informations nécessaires à son déroulement □ la candidature du demandeur n'a pu être retenue pour l'action demandée pour le motif suivant : □ inscription hors délai □ excédent de candidatures □ annulation du stage ou report du stage □ inadéquation de la demande avec les objectifs de l'action □ autres raisons (à préciser) : A……., le ……. Signature du responsable de la structure organisatrice

ATTENTION : **L'ensemble de la fiche d'inscription doit être renseigné**.